



Fiche-action P4 : Aménagement écologique

Intégrer des clauses pour un aménagement écologique dans les documents d'urbanisme

Objectif :

Rendre obligatoire certains aménagements respectueux de l'environnement à travers les documents d'urbanisme (ex : hauteur et matériaux des clôtures, disposition et choix des plantations...).

Intérêt :

- *Efficacité de l'action grâce à son caractère obligatoire.*
- *Homogénéité de la zone sur les parcelles nouvelles.*

Les étapes

Exemples de prescriptions intégrées dans un Règlement de Zone de PAE :

- Plantation de 2 rangées de haies diversifiées d'essences locales en limites mitoyennes de parcelle, à 50 cm de la clôture ;
- En fond de parcelle, plantation d'une bande boisée à 2 mètres de la clôture ;
- En façade, obligation d'aménager une bande de 5 mètres de large d'espaces verts (gazon ou plantations) ;
- Plantation obligatoire d'un arbre tige pour 100m² artificialisé.

Outil 1 | Exemple d'un règlement de zone